

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03419

Numéro SIREN : 840 707 285

Nom ou dénomination : 2JW INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt 83281

2JW INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 600 000 Euros
Siège social : 3 Impasse de la Berle - Balanos
33470 LE TEICH

840 707 285 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre, à dix-neuf heures,

Monsieur William RANOUIL, demeurant 3, impasse de la Berle, Balanos, 33470 LE TEICH

Propriétaire de la totalité des 600 000 actions d'1 euro composant le capital social de la société « 2JW INVESTISSEMENT »,

Associé unique et Président de ladite Société,

Après avoir exposé que :

- la Société contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, une autre société, la société « CREABAG », Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros dont le siège social est à PARIS (75017), 88 avenue des Ternes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 521 762 880,
- suite à la prise de contrôle résultant de l'apport effectué lors de la constitution de la Société de 50 % du capital de la société CREABAG par Monsieur William RANOUIL, la société « 2JW INVESTISSEMENT » est donc tenue, en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- La nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L.227-9-1 du Code de commerce ;
- Les pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que la Société contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, une autre société, la société CREABAG, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- la Société « CJD AUDIT » société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est PERIGUEUX (24000), BP 90037, 1, rue des Jacobins, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 519 191 415, en qualité de

Commissaire aux Comptes titulaire. Il est en outre rappelé que la société « CJD AUDIT » est intervenue en qualité de commissaire aux apports des titres de la Société « CREABAG » lors de la constitution de la Société « 2JW INVESTISSEMENT ».

- Monsieur François JOANNY domiciliée 21 Rue des Frères Lions 31000 TOULOUSE en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2023.

La société CJD AUDIT et Monsieur François JOANNY ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaites à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au Président et/ou au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit consécutives aux décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur William RANOUIL
Associé unique

SAS 2JW INVESTISSEMENT

3 Impasse de la Berle

33470 LE TEICH

Siret : 840 707 285 00010

Capital social : 600 000 euros